

# COMPTE RENDU DU BUREAU SYNDICAL

## Mercredi 6 septembre 2023

**Elus du bureau présents :** Philippe DELAPLACETTE, Simon PLENET, Sylvie DEZARNAUD, Gilles VIAL, Luc THOMAS, Christophe DELORD, Philippe GENTY Frédéric DUBOUCHET, Claudine PERROT-BERTON, André FERRAND

**Elus du bureau excusés :** Thierry KOVACS, Charles ZILLIOX, Diane VIGIER

**Techniciens SCOT présents :** Julien LAHAIE, Cédric LANSOU, Adeline MENNERON, Yannick SIMMON, Léo WARTELE, Emma THIBERT

**Lieu :** Syndicat Mixte des Rives du Rhône, Vienne

**Horaires :** de 8h30 à 11h00

### [ORDRE DU JOUR

#### Introduction du Bureau

- Validation du compte-rendu du précédent bureau
- Point agenda
- Point ZAN et modification du SRADDET
- Point Rives Nature : actualisation du label projet à biodiversité positive en vue de la prochaine conférence de l'habitat
- Organisation des premières assises de l'eau des Rives du Rhône
- Point d'avancement sur les études friches
- Echange sur le prochain Conseil Syndical du 4 octobre organisé en présence du sous-préfet coordonnateur
- Point sur le dossier de pré-candidature à l'UNESCO, étude à lancer
- Présentation du travail réalisé dans le cadre du stage sur les zones commerciales périphériques par Emma Thibert et Léo Wartelle

### [VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT BUREAU

Le compte-rendu du bureau syndical du 5 juillet est validé à l'unanimité.

---

## [POINT AGENDA

Le **prochain bureau syndical** aura lieu **le mercredi 4 octobre exceptionnellement à 16h** dans les locaux du SMRR, bâtiment Ellipse dans l'Espace Saint-Germain à Vienne. Il sera suivi du dernier Conseil Syndical de l'année 2023 prévu à 18h30 dans les locaux de Vienne Condrieu Agglomération.

Concernant les travaux de la Fédération des SCOT, les équipes du SMRR sont invitées au séminaire de rentrée de la Fédé des SCOT qui aura lieu le 19 septembre prochain à Paris. Par ailleurs, l'assemblée générale de l'agence d'urbanisme de Lyon aura lieu le 16 octobre prochain à Lyon.

Concernant les réunions relatives aux PLU et Cartes communales, plusieurs réunions ont été organisées en juillet dans le cadre des PLUI d'Annonay Rhône Agglomération (PPA de présentation du règlement, transmission des OAP et de Vienne Condrieu Agglomération (PPA de lancement de la révision). Le SMRR s'est aussi mobilisé auprès de la commune de Chavanay dans le cadre de la rédaction d'un OAP sur le secteur du Chirat. En septembre, le SMRR participera à une réunion relative au lancement de la révision du PLU de Saint-Uze. Les équipes du SMRR se rendront à une réunion sur la révision du SCOT du Grand Rovaltain à Alixan le 15 septembre prochain. Le SMRR a été sollicité pour intervenir lors d'une rencontre de sensibilisation au PLUIH des acteurs de la construction sur Annonay Rhône Agglo le 26 septembre prochain. Enfin, le SMRR participera à une réunion d'information des acteurs de l'urbanisme organisée par le CAUE 07 le 28 septembre.

Concernant le volet économique, plusieurs réunions ont été organisées concernant les études friches en juillet (Saint-Vallier, Lalouvesc et Annonay). Le SMRR a par ailleurs participé au séminaire « Réinventons Inspira ». En septembre, le SMRR se mobilisera pour une réunion de restitution de l'étude du CAUE26 sur la commune de Châteauneuf de Galaure, pour une réunion d'échange avec la Directrice Régionale de la SNCF sur INSPIRA et dans le cadre des prochaines réunions sur les friches de Saint-Appolinard, Saint-Vallier, Pont Evêque, Annonay, le Péage-de-Roussillon, Munas à Quintenas/Ardoix. Enfin le SMRR interviendra le 15 septembre prochain dans le cadre d'un séminaire sur les ZAE à l'heure du ZAN organisé par la DDT26. Les élus du SMRR sont par ailleurs invités à participer à un webinaire organisé par l'Interscot sur la sobriété foncière dans les ZAE le 7 novembre prochain matin.

Concernant le volet commerce, la CDAC relative à un projet commercial sur la commune de Davézieux a émis un avis défavorable au projet du pétitionnaire à l'unanimité.

Concernant le volet déplacement, un COTECH puis un COPIL sont programmés les 18 septembre et 6 octobre dans le cadre de la concertation sur les mobilités du Sud Lyonnais. Préalablement, les élus et techniciens ont été invités à participer à un comptage citoyen début septembre. Les élus du SMRR s'opposent aux premières conclusions de cette concertation qui sont non fondées juridiquement car en dehors du périmètre initial proposé par le Ministre des Transports et la Préfète de Région. Les élus souhaitent entériner cette position du SMRR par une délibération lors du prochain conseil syndical.

Concernant le volet habitat, la prochaine conférence de l'habitat des Rives du Rhône aura lieu le vendredi 20 octobre à 9h à Chanas. Cette rencontre sera centrée sur les enjeux de santé, du vieillissement et de la biodiversité dans l'habitat et le logement.

Concernant le volet énergie, le SMRR a participé à un webinaire de présentation de l'outil cartographique produit par l'IGN sur les ENR le 11 juillet et de nouvelles réunions sont programmées en septembre dans les autres départements dont le Rhône le 8 septembre. Enfin, un COTECH énergie est programmé le 19 septembre à Vienne.

Concernant le volet EAU, plusieurs réunions sont programmées pour cette rentrée : PGRE du Gier le 11 septembre, Assises de l'Eau de l'Ardèche le 13 septembre matin à Saint Jean de Muzols, Comité consultatif de la réserve naturelle nationale de l'île de la Platière qui se tiendra le 27 septembre prochain à Sablons. Les assises de l'eau des Rives du Rhône, qui concerneront le volet quantitatif de l'eau et le volet inondation, auront lieu en fin d'année en présence du sous-préfet de Vienne. L'objectif de ces assises est de pouvoir se parler, de définir le rôle du Scot, et d'échanger sur des arbitrages qui doivent être pris sur ces sujets pour éviter les frustrations actuelles. Ces assises doivent aussi préparer la prochaine révision où des évolutions seront nécessaires par rapport au Scot actuel sur le volet eau.

Concernant le volet Environnement, Rives Nature a participé à l'atelier TEN « Où renaturer pour s'adapter au changement climatique » le 29 août dernier. En septembre, Rives Nature participera à un atelier sur le foncier agricole et naturel de l'observatoire Foncier Partenarial de l'Isère à Moirans et au CO-TECH sur les forêts alluviales du Rhône. **L'assemblée générale de Rives Nature aura lieu le mardi 10 octobre à 18h à Saint-Maurice l'Exil.** Rives Nature se mobilisera le 16 octobre dans le cadre d'une formation sur la fresque de l'eau (en vue des prochaines assises de l'eau) et le 18 octobre dans le cadre d'une conférence de l'agence d'urbanisme de Lyon sur la Biorégion.

Concernant les réunions de Révision de la charte du PNR du Pilat, le prochain comité de pilotage initialement fixé le 13 septembre a été reportée au 15 décembre à 9h30 à la Maison du Parc à Pélussin. Pour information, plus de 2000 remarques ont été émises par les PPA et analysées par les techniciens et élus du Parc.

## **POINT SUR LES DERNIERES ACTUALITES ZAN ET SUR LA MODIFICATION DU SRADDET EN COURS**

La proposition de loi visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux a été définitivement votée !

Elle confirme l'objectif de "zéro artificialisation nette" des sols à horizon 2050, avec une réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici à 2031. Une trajectoire progressive à décliner dans les schémas régionaux et documents d'urbanisme, en modulant le rythme de réduction en fonction des enjeux locaux. En accompagnant les territoires vers de nouveaux modes d'aménagement conciliant sobriété et qualité urbaine. Et avec la pérennisation de dispositifs d'aides comme le "fonds de recyclage des friches".

### **Les principaux apports du texte :**

---

🔗 Un report des échéances d'évolution des documents régionaux (9 mois) et **des documents d'urbanisme (6 mois)** dont SCOT/PLUi/PLU pour intégrer la trajectoire de sobriété foncière ;

☞ La création d'une conférence régionale de gouvernance, présidée par le président de région, et associant les collectivités concernées ainsi que l'Etat ;

☞ La mutualisation des projets d'envergure nationale ou européenne, listés par arrêté du ministre chargé de l'urbanisme, en fonction de catégories définies dans la loi, et au regard de leur intérêt général majeur après consultation des régions, de la conférence régionale et du public. La consommation foncière de ces projets sera comptée au niveau national, et non au niveau régional au local. **Un forfait de 12500ha est déterminé pour la période 2021-2031 ;**

☞ Toutes les communes couvertes par un document d'urbanisme prescrit, arrêté ou approuvé avant le 22 août 2026 **bénéficieront d'une surface minimale de consommation de 1 ha pour la période 2021-2031. Cette garantie communale pourra être mutualisée au niveau intercommunal à la demande des communes.** Cette garantie n'exonère pas du respect du règlement national d'urbanisme (RNU) ;

☞ Les communes affectées par le recul du trait de côte peuvent compter comme "désartificialisées" les surfaces ayant vocation à être renaturées dans le cadre d'un projet de recomposition spatiale, lorsqu'elles se situent sur la zone menacée à horizon 30 ans ;

☞ De nouveaux pouvoirs à la main des élus locaux : **renforcement du droit de préemption urbain pour favoriser la renaturation et le renouvellement urbain, et mise en place d'un nouveau mécanisme de sursis à statuer pour accompagner les maires et présidents d'intercommunalité à intégrer et respecter la trajectoire de sobriété foncière ;**

☞ La renaturation est prise en compte dans l'atteinte des objectifs de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur la période 2021-2031.

Concernant la modification du SRADDET qui découle de ces évolutions réglementaires, le Vice-Président de la région AURA Philippe Meunier a adressé cet été un courrier aux PPA les informant de la mise en pose de la modification en cours. Un rendez-vous avec ce Monsieur Meunier et les représentants régionaux de la fédé des SCOT devait avoir lieu le 22 septembre. Ce rendez-vous a été reporté sine-die le temps pour la région AURA de disposer d'une meilleure visibilité sur les attentes de l'Etat. Dans l'attente, il est convenu avec les EPCI de s'appuyer sur les -50% prévus par la loi et calculé en début d'année 2022 sur la base de l'OCCSOL du SMRR. A noter que le sous-préfet a validé le fait que la révision du Scot se fera au prochain mandat.

## [POINT SUR LA REVISION DE LA CHARTE PROJET A BIODIVERSITE POSITIVE (RIVES NATURE)]

Philippe Genty rappelle les objectifs relatifs à l'actualisation de la charte, qui deviendra un label à terme relative aux projets à biodiversité positive. Les évolutions réglementaires, nombreuses, en matière de biodiversité ont notamment rendu obsolète les mesures d'avant-garde du précédent label. Le cahier des charges de ce nouveau label est le suivant :

- A destination des maitres d'ouvrages (collectivités et aménageurs) pour se poser les bonnes questions
- Axé uniquement sur la Biodiversité pour éviter un label « fourre-tout »
- Qui aille plus loin que la réglementation actuelle (envt et urba)
- Gratuit et complémentaire à d'autres labels déjà existants

- Mise en valeur / prise en compte de la diversité des espaces, espèces emblématiques des Rives du Rhône
- Illustré d'exemples / retours d'expériences des Rives du Rhône
- Label local permettant de faire le tri dans l'océan d'outils

Pour la réalisation de ce travail de refonte, Yannick Simon a pu bénéficier du renfort d'un stagiaire, Joseph Mezou. Le déroulé du stage comprenait :

- 9 Mai – Fin mai : Benchmark des labels existants et recherches réglementaires
- 23 juin : Réunion cadrage Réseau de Veille Écologique + Bureau Rives Nature
- 23 juin – 21 juillet : Tri parmi outils existants et premières moutures
- 21 juillet – 9 août : Finalisation : rédaction docs finaux + production de l'outil

Un outil complet, d'auto-évaluation des projets d'aménagement (centré habitat mais à terme à déployer pour des projets ENR ou Eco/commerce), a été produit :

Description du projet	Impacts sur la biodiversité locale	Impacts sur les fonctionnalités écologiques	Adaptation du bâti au changement climatique favorable à la biodiversité	Acculturation et formation
<ul style="list-style-type: none"> <li>• OBJECTIFS DU PROJET (JERC)</li> <li>• ZONAGES RÉGLEMENTAIRES SUR LESQUELS S'IMPLANTE LE PROJET</li> <li>• HISTORIQUE DE L'USAGE DU SITE (état des lieux du sol, des pollutions)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• FAUNE / FLORE / HABITATS:</li> <li>• ETAT DES LIEUX (inventaires réalisés ou prévus, protocoles associés, écologie des espèces, impact sur les espèces)</li> <li>• INTERVENTION (création et restauration d'habitats, gestion des EEE, végétalisation)</li> <li>• SUIVI (suivi des populations d'espèces, et d'EEE, qualité des habitats)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES / SOL / EAU :</li> <li>• ETAT DES LIEUX (inventaire des continuités, état du sol et disponibilité ressource en eau)</li> <li>• INTERVENTION (impact du projet sur les continuités (rupture, création), génie pédologique)</li> <li>• SUIVI (suivi de la fonctionnalité, <u>pédofaune</u> et usage de la ressource en eau)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• COHABITATION BÂTI ET FAUNE (conservation éléments naturels, adaptation des murs, gestion des pièges involontaires)</li> <li>• COHABITATION BÂTI ET FLORE (adaptation des murs, toitures végétalisées, préservation de la flore spontanée)</li> <li>• BÂTI ET CONTINUITÉS (renforcement de certaines trames par le bâti)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PARTICIPATION CITOYENNE (conception participative, lien avec initiatives locales en faveur de la biodiversité)</li> <li>• Sensibilisation (pédagogie sur les aménagements favorables à la biodiversité, libre évolution)</li> </ul>

Le futur label reposera sur un dossier pédagogique structuré en 3 parties principales :

#### Partie 1 : Livrets informatifs

- Contexte : présentation du territoire des Rives du Rhône
- Espaces et espèces emblématiques
- Synthèse des textes de lois liés à la protection de la biodiversité et articulation du label vis-à-vis de l'évaluation environnementale

#### Partie 2 : Questionnaire d'auto-évaluation de la prise en compte de la biodiversité

- Questionnaire Maitrise d'Ouvrage, Maitrise d'œuvre
- Uniquement sur les zones d'habitations
- 180 questions Maitrise d'Ouvrage
- 44 questions Maitrise d'Œuvre

Partie 3 : Mise à disposition d'outils/acteurs du territoires pour réaliser des fiches actions afin d'améliorer la prise en compte de la biodiversité évaluée en partie 2.

Concernant le processus de labellisation, l'objectif est d'accompagner les porteurs de projet le plus en amont possible de leur projet et que Rives Nature travaille étroitement avec eux pour la création des fiches actions et le suivi de ces dernières.

Les documents du nouveau label seront prochainement mis à disposition des élus pour prise en compte des remarques. Il est proposé aux élus du Bureau un calendrier de finalisation de cette mise à jour :

- 6 septembre : Présentation de l'outil d'auto-évaluation
- 4 octobre : Bureau du SMRR, puis 10 octobre : AG de Rives Nature : Validation de la version actuelle de l'outil et engagement de la phase de co-construction
- 20 octobre : Présentation Conférence de l'Habitat
- Novembre – Janvier 2024 : Co-construction avec EPCI, associations, opérateurs invités et expérimentation sur quelques projets du territoire
- Janvier 2024 : Restitution en RdVE du travail de co-construction + Validation en Bureau de Rives Nature
- Février 2024 : Validation finale en Conseil Syndical SMRR

Les élus sont favorables à une mise à jour régulière (tous les 3 à 5 ans) du Label afin que ce dernier ne soit pas rapidement rendu obsolète. A l'heure du ZAN, la montée en qualité des projets et la prise en compte systématique des enjeux propres à la biodiversité doivent être au cœur des préoccupations.

### **[POINT SUR LES PROCHAINES ASSISES DE L'EAU DES RIVES DU RHONE**

Frédéric Dubouchet a accompagné les équipes du SMRR dans la préparation des prochaines assises de l'eau des Rives du Rhône. Le président Philippe Delaplacette rappelle l'impérieuse nécessité de prendre en charges les questions relatives à la ressource en eau et celles liées aux risques compte-tenu des dernières actualités de cet été caniculaire.

Historiquement, le territoire des Rives du Rhône dispose d'un héritage important en matière de prise en compte de la biodiversité et du changement climatique. A ce titre, il héberge l'association Rives Nature, plateforme mutualisée pour la prise en compte de la biodiversité à l'échelle des Rives du Rhône et a obtenu le label Territoire Engagé pour la Nature. Il a mis en place depuis le début des années 2010 un réseau de veille en faveur de la biodiversité et a engagé de nombreuses actions dans le domaine de l'eau :

- Animation d'un réseau des acteurs de l'eau
- Pilotage d'étude stratégique à l'échelle des Rives du Rhône (dont étude d'opportunité du portage de la SLGRI en 2022)
- Réalisation de démarches pilotes (dont REVITER - Réduction de la vulnérabilité territoriale aux inondations en 2014/2015)
- Participation aux schémas et plans dans le domaine de l'eau et des inondation (SDAGE, SAGE, PAPI, PPRI...)

L'acuité des impacts liés au changement climatique nous oblige à prendre en compte de manière plus forte encore que par le passé les enjeux relatifs à l'eau. Parmi les différentes entrées thématiques possible (et après avoir travaillé sur les enjeux de la désimperméabilisation en 2022), il est proposé

d'organiser des assises de l'eau d'ici fin 2023 autour des thématiques de la ressource en eau et la prise en compte des inondations dans les outils de planification. L'objectif de ces assises est de partager les constats, enjeux et difficultés auxquels le territoire va être confronté dans les prochaines années et d'anticiper les enjeux liés à l'eau potable et à l'inondation pour la prochaine révision du Scot des Rives du Rhône.

**Objectif ? : Faire des Rives du Rhône un territoire pro-actif dans la prise en compte des problématiques hydriques dans son modèle de développement.**

**Comment ? :** En réunissant, de manière partenariale avec les services de l'Etat, tous les acteurs concernés sur le territoire afin d'engager un programme d'actions opérationnelles et concrètes.

**Avec qui ? :** Les services de l'Etat (DREAL/DDTs/CEREMA), l'Agence de l'eau, la CNR et VNF, nos 6 EPCI et nos 152 communes, les syndicats de rivières et structures en charge de l'eau et de la gestion du risque inondation à l'échelle des Rives du Rhône, les membres du Réseau de Veille/Rives Nature, le Parc Naturel Régional du Pilat et tous les acteurs concernés : OSIRIS...

**Dans quel format ? :** Des premières assises en format plénier et des groupes de travail ad-hoc d'ici la fin du mandat.

**Résultats attendus :** Etablir un nouveau mode de collaboration entre les services de l'Etat et le bloc local tant sur la gestion du risque inondation du fleuve Rhône que sur le volet sécurité juridique des actes à prendre dans un contexte de pénurie de la ressource (Gest'EAU Rives du Rhône)

Proposition de déroulé des Assises à l'hiver 2023/2024 sur une journée (à Chanas ou Condrieu par exemple) :

- Ouverture par le Sous-Préfet coordonnateur du SCOT des Rives du Rhône et le Président du SCOT, rappel des enjeux/objectifs des assises. Résultats attendus
- **Matinée consacrée à la problématique de la ressource en eau**
  - o Conférence inspirante par un expert des questions des « ressources » : proposition : exemple Valérie Masson-Delmotte, Experts ou François Gemene, membres du GIEC : l'eau à l'heure de l'anthropocène, quelle conséquence pour les territoires, quelle obligation de passer à l'action ?
  - o Table ronde n°1 : **Quel modèle de développement territorial pour les territoires fortement contraint par la ressource en eau ?**
    - Témoignage territoire sous forte tension : proposition : Président SCOT Vallée Drôme Aval + élu d'un territoire concerné (ARA/Val d'AY ou centre/sud Ardèche)
    - Témoignage du Président Syndicat des eaux de la Valloire Galaure
    - Témoignage Chambre d'agriculture ou représentant de la filière agricole
    - Intervention DREAL ou DDT
    - Présentation SDAGE/SAGE et lien avec le SCOT : PGRE/PTGER David Arnaud CLE du SAGE ?

- Table ronde n° 2 : **Quelles conditions de réindustrialisation dans un contexte de forte pénurie d'eau ?**
  - Témoignage INSPIRA : Présidente S. Dezarnaud ou directeur SM Inspira (JP. Demenus): les contraintes, le changement de modèle proposé
  - Témoignage OSIRIS : les solutions
  - Témoignage RNN la Platière : PTGE Platière
  - Eventuellement en vision : Témoignage Préfecture Puy de Dôme ou industriel Volvic : Plan d'utilisation rationnel de l'eau (PURE)
- **Après-midi consacrée à la problématique inondation**
  - Atelier créatif introductif : fresque de l'eau (Rives Nature)
  - Temps de présentation/éclairages n° 3 : **Mieux intégrer la vulnérabilité et la résilience aux inondations dans les documents de planification**
    - Les risques liés au fleuve Rhône: De la planification à l'action : SNGRI/SLGRI/PPRI/PAPI/SCOT/PLUi/OAP : comprendre les articulations planification/action en matière d'inondation - DREAL / Plan Rhône
    - SMRR : synthèse de l'étude sur la SLGRI : le point de vue du bloc local
    - Intervention DDT/Métropole de Lyon/préfecture du Rhône : la SLGRI du Rhône et son programme d'actions : l'exemple des Bassins Versants de l'aire lyonnaise
  - Table ronde n° 4 : **Et le Rhône dans tout ça ?**
    - L'appel du Rhône et l'assemblée populaire du Rhône : proposition Jean Louis Michelot ;
    - Intervention de Bertrand Vignal (BASE Paysagiste) : présentation du projet d'aménagement du Rhône en Suisse : 3ème correction du Rhône, quelle prise en compte des inondations et de la biodiversité ou d'un expert du Climat spécialisé sur le Rhône ;
    - Ouverture finale : La nouvelle concession de la CNR : quels types d'intervention/quel périmètre ou Délégué interministériel Axe Méditerranée/Rhône/Saône

Conclusion : Frédéric Dubouchet, Vice-Président en charge de l'eau au SMRR et représentant Etat

Cette proposition de déroulé consolidée avec Frédéric Dubouchet en juillet 2023 a été envoyée aux services de l'Etat afin que ces derniers donnent leur aval sur le fond et la forme de cet événement.

## **[POINT D'INFORMATION SUR L'ETUDE EN COURS SUR LES FRICHES ECONOMIQUES**

L'étude portée par le SMRR avec l'EPORA se poursuit :

### **4 études sont désormais finalisées :**

- Hôtel-restaurant de Saint-Martin-d'Août

- Ebénisterie d'Annonay
- Résidence du Lac de Maclas
- Tannerie de Saint-Barthélemy

#### **2 études sont quasi finalisées :**

- Cénacle et Sainte-Monique à Lalouvesc : AMI en cours sur Sainte-Monique. Fin AMI le 30 novembre
- Quai Merle à Annonay : finalisation des 2 scénarios choisis en cours. Fin prévue en octobre

#### **4 études sont en cours (finalisation 2023) :**

- Mosadrom et garages à Châteauneuf-de-Galaure : phase scénarios
- Briat à Saint-Appolinard : phase scénarios
- ZA Tanneries à Pont-Evêque : phase scénarios
- Carrière du Péage-de-Roussillon : phase scénarios

#### **2 études viennent d'être lancées (finalisation T1 2024) :**

- Munas à Quintenas/Ardoix : phase diagnostic
- Novex / Leader Price à Saint-Vallier : lancement étude

**Une étude sur une friche à vocation de renaturation** pourrait être engagée après la réalisation en interne d'un Benchmark sur ce qui existe ailleurs en France. Cédric Lansou participera à l'automne à une étude portée par la Fédé des SCOT à ce sujet.

#### **Un rendu final sur les études friches est prévu fin 2023 / début 2024 :**

- Point sur les acteurs pouvant être mobilisés par les communes / EPCI
- Point sur les subventions mobilisables
- Acteurs à associer et méthodologie pour les Appels à Manifestation d'Intérêt
- Difficultés et points d'attention pour la requalification de friches

A ce stade, l'enveloppe de 600 000 euros (avec un financement à 50% par EPORA) est d'ores et déjà engagée plus de 70%. Au cours de l'été 2023, la Banque des Territoires a confirmé son souhait de financer 160K€ maximum sur ces études. A ce stade, l'ADEME n'a financé que 5000 euros mais de nouveaux fonds pourraient être sollicités.

S'agissant des suites à donner à cette étude, plusieurs hypothèses seront proposées aux élus et aux EPCI : poursuite de l'étude sur de nouvelle friche issues du recensement de 2020/2021, portage par le SMRR d'un marché d'étude plus global sur les enjeux de requalification et les enjeux de renaturation...

### **PREPARATON DU PROCHAIN CONSEIL SYNDICAL PROGRAMME LE 4 OCTOBRE A 18H30**

Pour rappel, ce dernier conseil syndical de l'année 2023 aura lieu dans les locaux de Vienne Condrieu Agglomération à Vienne à 18h30 et sera précédé d'un Bureau du SMRR exceptionnellement déplacé à 16h.

Lors de ce Conseil Syndical, le Sous-Préfet de Vienne coordonnateur du SCOT, Denis Mauvais, viendra participer aux échanges à partir de 19H.

L'ordre du jour prévisionnel proposé aux élus est le suivant :

## 1 – Introduction à partir de 18h30

Validation du compte-rendu du conseil syndical du 22 mars 2023  
Approbation de l'ordre du jour

## 2 – Fonctionnement du SMRR

- Délibération D-2023- : Evolution du Rifseep (intégration des agents contractuels)
- Délibération D-2023- : Désignation du déontologue Elus
- Délibération D-2023- : Accueil d'une apprentie
- Délibération D-2023 : Autorisation au président de signer convention adhésion pour la dématérialisation avec Adullact et chambersign et S2low

## 3 – Finances du SMRR

- Délibération D-2023- : M57 et Règlement budgétaire et financier
- Délibération D-2023- : Amortissements

## 4 – Activités du SMRR en présence du sous-préfet coordonnateur Denis Mauvais à partir de 19h

- Activités du bureau et révision du *label projet à biodiversité positive*
- Actualités ZAN et SRADDET
- Présentation de l'étude sur les modèles économiques des Rives du Rhône par Magali Talandier
- Organisation des prochaines assises de l'eau des Rives du Rhône
- Echanges avec le Sous-préfet

Les élus du Bureau valident cet ordre du jour prévisionnel.

### [POINT D'ETAPE CANDIDATURE UNESCO

Pour rappel, une candidature autour des cépages du Rhône et de son implantation autour du Rhône est en cours de préparation, portée notamment par Bruno Delas. Ce dernier a rencontré plusieurs EPCI ces derniers mois. Il est prévu de réaliser une présentation des avancées en bureau syndical en novembre.

Actuellement, un travail est en cours pour réaliser le dossier à formaliser en 1 an pour la pré-demande Unesco. Concernant la partie diagnostic du territoire : recrutement d'une personne par les viticulteurs avec un financement CNR. Etude de faisabilité : passage par un cabinet spécialisé. L'étude est estimée à 30 000 €. Le SMRR pourrait prendre en charge le financement de cette étude de manière mutualisée pour le territoire. En contrepartie, les EPCI n'auraient ainsi pas à apporter des financements complémentaires à ce stade.

### [PRESENTATION DU TRAVAIL REALISE DANS LE CADRE DU STAGE SUR LES ZONES COMMERCIALES PERIPHERIQUES (PAR EMMA ET LEO)

Le SMRR a accueilli deux stagiaires (Emma et Léo) pour un stage long de fin de cursus de 6 mois. Ces derniers ont produit une étude complète sur les enjeux relatifs à la requalification des zones commerciales de périphérie. Cette étude comprend notamment la réalisation de monographie complète sur l'ensemble des zones commerciales périphériques du DAAC du SCOT des Rives du

Rhône. Ce travail, très conséquent tant en qualité qu'en quantité est présenté aux élus et sera diffusé rapidement à tous les EPCI du SMRR.

Les productions réalisées par les deux stagiaires comprennent :

1. Un benchmark d'une quinzaine d'opération de requalification de zones commerciale périphériques en France
2. La réalisation d'une dizaine d'entretiens qualitatifs, leur retranscription et une synthèse
3. La réalisation d'une trentaine de monographies sur toutes les zones commerciales périphériques du DAAC du SCOT (avec un volet cartographique complet)
4. Une synthèse des enjeux
5. Une synthèses des pistes d'action, outil d'aide à la décision pour les élus et EPCI.

Ce travail constituera une brique importante pour la prochaine révision du SCOT des Rives du Rhône.

## **1/ Un benchmark d'une quinzaine d'opération de requalification de zones commerciale périphériques en France**

Les principales conclusions de ce benchmark sont les suivantes :

- Très peu de projets de requalification de villes comparables à celles du territoire (entrées de petites/moyennes villes éloignées d'une métropole).
- Peu/pas de projets aboutis : manque de financements publics, requalification dite « légère », c'est-à-dire qui ne concerne que la voirie et non le bâti commercial en boîtes à chaussures.
- Sujet inséparable de la question des mobilités : développement lié à la trame viaire, dépendance automobile.
- Démarche sociologique intéressante en amont pour apporter de l'urbanité dans les zones commerciales (cf. Pont de l'Âne Monthieu, Saint-Etienne).
- Organisation de concours d'idées comme amorce méthodologique (cf. Zone des Landiers).
- « Disposer d'une ligne de développement commercial forte, ce qui implique un portage politique important, est un critère de succès pour engager une politique de requalification de périphérie commerciale. » (Lise Bonat, 2022, p. 95)
- « Ce qui ressort, c'est que ça fonctionne quand il y a un opérateur en capacité de prendre plus large que son propre foncier et de réfléchir à une logique d'aménagement d'ensemble et de faire adhérer les enseignes à un projet. » (Blandine Crousier, Urba Lyon).

## **2/La réalisation d'une dizaine d'entretiens qualitatifs, leur retranscription et une synthèse**

Des entretiens ont été sollicités afin de faire en sorte d'avoir un panel large d'acteurs des zones commerciales périphériques. Tous les acteurs n'ont ainsi pas forcément la même approche de ce qu'est une zone commerciale périphérique et de ce que signifie une requalification.

### Spécialistes de la thématique :

- Nicolas GILLIO, Cerema, chargé de mission appui socio-économique aux territoires (03/05)
- Blandine CROUSIER, Agence UrbaLyon, chargée d'études commerce et économie (21/04)

### Acteurs du secteur privé :

- Benjamin VINCENT, Responsable développement immobilier, LIDL Pontcharra (19/04)
- Marc LECOCQ, Foncière FREY, directeur de l'aménagement et des projets urbains (14/04)

- Johan MARY, EDF RENOUELABLE, chargé de développement (15/05)
- Loïc GRABER, Terre et Lac (panneaux solaires), chargé des relations avec les collectivités locales et du 1<sup>er</sup> volet commercial (22/05)

#### Techniciennes :

- Lou DOUBLIER, Chasse-sur-Rhône, chargée de projet « Petite Ville de Demain » (15/06)
- Anne-Sophie DELOCHE, Salaise-sur-Sanne, chargée de l'urbanisme (20/06)

#### Elus :

- Gilles VIAL, maire de Salaise-sur-Sanne, 2e VP à l'économie et aux entreprises (CC EBER), 11<sup>ème</sup> VP au SMRR délégation concertation, communication, foncier (20/06)
- Sylvie DEZARNAUD, présidente de la CC EBER, conseillère municipale à Revel-Tourdan, conseillère régionale AuRA, 2e vice-présidente du SMRR délégation commerce (07/07)

#### Zone commerciale :

La définition d'une zone commerciale est globalement partagée par l'ensemble des acteurs. Elles prennent la forme d'un regroupement de « différents types de commerces » Globalement, l'ensemble des « zones commerciales ont les mêmes problématiques (...) un très fort développement des m<sup>2</sup> commerciaux pendant de nombreuses années », « au gré des opportunités », avec un « modèle économique frugal » d'un point de vue construction et aménagement. Elles sont ainsi « caractérisées par leur rendu urbain » : « c'est un peu anarchique ».

#### Périphérie :

Ici, des distinctions sont apportées par trois acteurs. Lidl explique : « on ne se trouve pas en périphérie on se trouve en **entrée de ville**, certes pas en centre-bourg », confondant périphérie et périurbain. Frey distingue périphérie (hors de la ville) de périurbain (quand la zone est rattrapée par l'urbanisation).

Il faut noter la nécessité de distinguer une zone commerciale périphérique d'un espace **urbain** et d'un espace **rural**. Celles-ci seront différentes en termes de taille (plus petites dans les espaces ruraux), de types de commerces implantés et d'ancienneté (plus récentes dans les espaces ruraux), mais aussi en possibilité d'amener des modes de transports collectifs ou actifs (qui n'existent déjà quasiment pas en milieux ruraux).

Une actrice va plus loin que tous les autres sur la question. « À l'ère de la ville du quart d'heure »,

« **La problématique pure de la zone commerciale de périphérie, c'est la périphérie** »

Dans le sens où l'étalement urbain en périphérie a engendré une dépendance à l'automobile et a vidé les centres-villes. La « ville du quart d'heure » est un concept de l'universitaire Carlos Moreno, postulant globalement qu'une ville résiliente doit compter plusieurs centralités où les habitants peuvent retrouver tout ce dont ils ont besoin à moins d'un quart d'heure en modes doux de chez eux.

#### Requalification :

Faut-il les « rendre plus attractives » ? En tout cas, cela implique une « réflexion d'ensemble beaucoup plus complexe » que ce qui est réalisé actuellement et qui est considéré comme insuffisant. Aussi, le Cerema distingue trois paliers de requalification :

- À minima : refaire la voirie et les espaces publics sans volonté d'intervenir sur les espaces privés ;
- Moyenne : nécessité d'extension pour refaire ce qui existe ;
- Poussée : refaire sur l'assiette foncière existante, voire réduire la place prise par le commerce dans cette enveloppe.

Actuellement, nous sommes au premier palier, voir pour quelques endroits au second (Strasbourg Nord est cité en exemple). Pour « **recoudre une frange urbaine** », il faut passer par « de la destruction, de la reprise et de la densification pour équilibrer » et ainsi « remettre au goût du jour » « en tenant compte de tout ce qui nous inquiète ».

Ainsi, Frey parle de : « **renouvellement urbain et commercial** » sur le même modèle que la politique de la ville.

### Qualité architecturale, paysagère - esthétique :

La question esthétique est moins abordée que prévue. On peut néanmoins relever quelques éléments. Tout le monde est d'accord pour dire que ce ne sont pas de beaux espaces, « qu'il n'y a rien d'uniforme » et que ces zones sont symptomatiques d'une « **banalisation du paysage** » avec les mêmes bardages métalliques partout et leur « pollution visuelle ». De plus, elles donnent une mauvaise « image » car il s'agit de la première impression qu'on aura en entrant dans une ville.

Mais deux acteurs au moins ont relevé des éléments importants : « on a beau les décrier, les appeler France moche, aujourd'hui, environ 2/3 des dépenses des français se font dans ces zones ». Aussi :

« **S'il n'y a pas de problème [de rentabilité] sur une zone, personne ne va chercher à la requalifier, personne. Même si elle est moche.** »

### Les mots d'ordre : désartificialiser, végétaliser, densifier, favoriser la mixité fonctionnelle. Le rapport au ZAN et à la loi d'accélération des ENR :

Un acteur comme Lidl explique qu'ils se font « accompagner par des écologues, par des paysagistes, sur tous les projets bien en amont pour anticiper toutes ces questions et réfléchir déjà au niveau programmatique et environnemental (...) C'est toute une réflexion qui est dans l'ADN de Lidl ». Cependant, réfléchir au niveau d'une seule parcelle pour ces questions n'est pas suffisant et il a été souligné que tous les acteurs du commerce ne se présentent pas comme Lidl et répondent à chaque projet que ce n'est pas leur « cœur de métier ».

Ces zones sont intéressantes et complexes car « déjà artificialisées », il s'agit de « foncier dégradé » qui pour le moment va « à l'encontre des politiques environnementales que tout le monde veut mettre en place aujourd'hui ». Tous les acteurs soulignent la « prise de conscience environnementale », surtout chez les nouvelles générations.

Le Cerema apporte un point de réflexion non négligeable qui résume la situation :

« Il y a des sujets assez épineux qui mettent en tension le besoin de réduire les effets d'îlots de chaleur urbains liés à l'aménagement de ces espaces, donc ça veut dire renaturer et revégétaliser ; mais de l'autre côté on a des questions du type : ce sont des espaces artificialisés, pourquoi ne pas en profiter pour refaire la ville sur la ville et donc essayer de densifier au maximum et créer de la charge foncière pour financer les opérations. »

Ainsi, de nombreux « mots à la mode » comme renaturation ou densification entrent parfois en contradiction les uns avec les autres et n'ont pas vraiment d'application opérationnelle faisable.

Il faudra faire attention à la désartificialisation selon quelques acteurs : il ne suffira pas de « gratouiller 50 places de stationnement ».

En ce qui concerne la mixité fonctionnelle, un problème de taille est le risque de « conflits d'usages » entre des activités comme le commerce et l'industrie, notamment pour un territoire comme celui des Rives du Rhône. « La mixité n'est pas une solution pour toutes les zones », notamment celles à proximité d'usines comme à Salaise-sur-Sanne. Il en ressort qu'il faut prioriser les petites zones commerciales qu'il est possible de densifier verticalement « par la construction en étage ». Une actrice appelle ça la « **mixité réfléchie** » qui anticipe les potentiels conflits et sélectionne les fonctions qui sont compatibles entre elles à un endroit donné.

Il ne faut pas hésiter à pousser la réflexion stratégique plus loin, malgré la non-faisabilité pour le moment :

« Si on fait de la mixité d'usage, il faut la faire à 100 % avec des services, des écoles, des médecins pour qu'il y ait vraiment des villes à part entière, des quartiers à part entière qui se recréent dans ces lieux-là. »

« Ce qui veut dire qu'en plus il faut faire des lieux de vie qui soient agréables et que de temps en temps, il ne faut pas hésiter à **déconstruire pour ne rien refaire à la place.** »

« On manque de nature c'est clair, peut-être en opportunité d'agriculture urbaine »

Le problème, ce sera le manque de rentabilité de cette logique pour les acteurs privés. « C'est un courage politique qui est compliqué à mettre en place ».

Enfin, les sujets du ZAN et des EnR, au cœur des politiques publiques actuelles, font débat pour tous les acteurs. Pour le premier, une citation peut résumer la diversité des avis :

« Je pense que l'ambition est bonne, que l'enjeu est très pertinent, après **la contrainte numéraire a toujours ses limites** ».

Le ZAN n'est pas un sujet concernant directement les zones commerciales périphériques du territoire, mais plutôt la thématique de l'habitat, étant donné que tous les acteurs s'accordent à dire qu'il n'y a plus besoin de développer l'offre. Il est donc souvent conseillé de percevoir le ZAN comme un outil, « une opportunité » plutôt que comme une fin en soi qui amène donc à penser la mixité fonctionnelle sur certaines des zones du territoire, notamment par la construction de logements en étage.

« On a besoin de reregarder la qualité des usages. Parce que la densité supposée par le ZAN, nous [Chasse-sur-Rhône] on la suit qu'à moitié par exemple. On a des OAP de densité, mais **ce qu'on regarde c'est aussi comment nos équipements vont accepter cette densité**. Ok le promoteur veut faire 90 logements, la parcelle le supporte, mais pas la commune en fait. »

Pour le second, les limites sont beaucoup plus criantes, notamment pour les ombrières : « est-ce qu'il ne faudrait pas plutôt autoriser les enseignes et les propriétaires à réduire les places de stationnement, quitte à densifier la zone commerciale plutôt que de les obliger à équiper en ombrières leurs parkings ? ». L'installation d'ombrières ferait que les parkings ne seraient plus mutables, de nombreux acteurs les voient en concurrence avec les arbres qui remplissent de meilleures fonctions écologiques. Ce sera le point de vigilance à avoir.

### Acteurs et foncier :

L'un des acteurs privés nous a expliqué qu'aujourd'hui « le privé a besoin d'être rassuré » car le contexte fait qu'investir coûte de plus en plus cher. Il s'agit de leur propriété foncière et immobilière, donc ils ont conscience que c'est à eux que revient la charge de porter les projets de requalification mais la plupart estiment ne rien pouvoir faire sans le secteur public qui porte un « projet de territoire ». Ils mettent en avant un rôle « d'accompagnateur » du public.

De l'autre côté, nous pouvons noter une certaine frustration du public vis-à-vis du privé :

« On se heurte vite souvent, j'ai pu voir sur différents dossiers, à des problèmes de succession, des problèmes d'indivision et on s'aperçoit qu'on n'a pas vraiment la main. Pour avoir la main, il faudrait tout acheter, tout acquérir (...) mais c'est quand-même très compliqué »

« Pour l'instant c'est de la théorie ces projets, pas de la réalisation. Les opérateurs privés adorent communiquer sur leurs projets mais pas forcément sur des projets qui ont vu le jour »

« C'est toujours comme ça quand on rencontre un opérateur. Pour vous vendre le projet ils vont faire briller tout ce qu'il faut (...) après plus le temps avance plus il y a des choses qui s'en vont pour des raisons économiques, des raisons techniques »

« C'est souvent des usines à gaz »

Tous estiment par contre qu'il y a un réel « **travail partenarial** » à effectuer entre tous les acteurs, publics comme privés. Du côté du secteur public, des élus, la nécessité d'un « portage politique fort dans la durée, par-delà les cycles et les mandats électoraux » est soulignée à de nombreuses reprises. Cela nécessite de tenir tête de manière plus forte face aux velléités des enseignes commerciales notamment.

Un acteur souligne cependant la qualité du travail effectué par tous les acteurs publics, élus comme techniciens, sur le territoire des Rives du Rhône :

« Dans votre situation vous avez mis en place un certain nombre d'outils qui peuvent vous permettre d'avoir des exigences vis-à-vis des porteurs de projets »

Il précise également que les acteurs locaux ont tout intérêt à solliciter de manière plus récurrente les services de l'Etat, la Région ou le Département, notamment car de nombreuses voiries desservant les zones commerciales périphériques sont propriétés de ces acteurs.

Du côté du secteur privé, un « travail de pédagogie » réalisé par les collectivités est essentiel pour les rallier au projet de territoire. Le secteur public apparaît comme « chef d'orchestre » des requalifications, il « ne peut pas le faire seul car c'est trop cher » et ainsi, le secteur privé lui « apporte des moyens des compétences et une capacité à prendre des risques financiers ».

Enfin, le Syndicat Mixte des Rives du Rhône est là pour accompagner et aider les collectivités sur la thématique dont l'outil du DAAC, « est un peu la doctrine nationale appliquée avec des spécificités locales », ce qui permet de prendre en compte ces dernières lorsque la loi ne le fait pas.

### Transports, mobilités, voirie et rapport au centre-ville :

Tous les acteurs sont unanimes quant à la nécessité de développer les transports en commun ainsi que les modes actifs (vélo, marche) pour requalifier les zones :

« Le point commun des projets qui marchent, c'est le transport en commun lourd, c'est pas le bus, c'est un métro ou un tram »

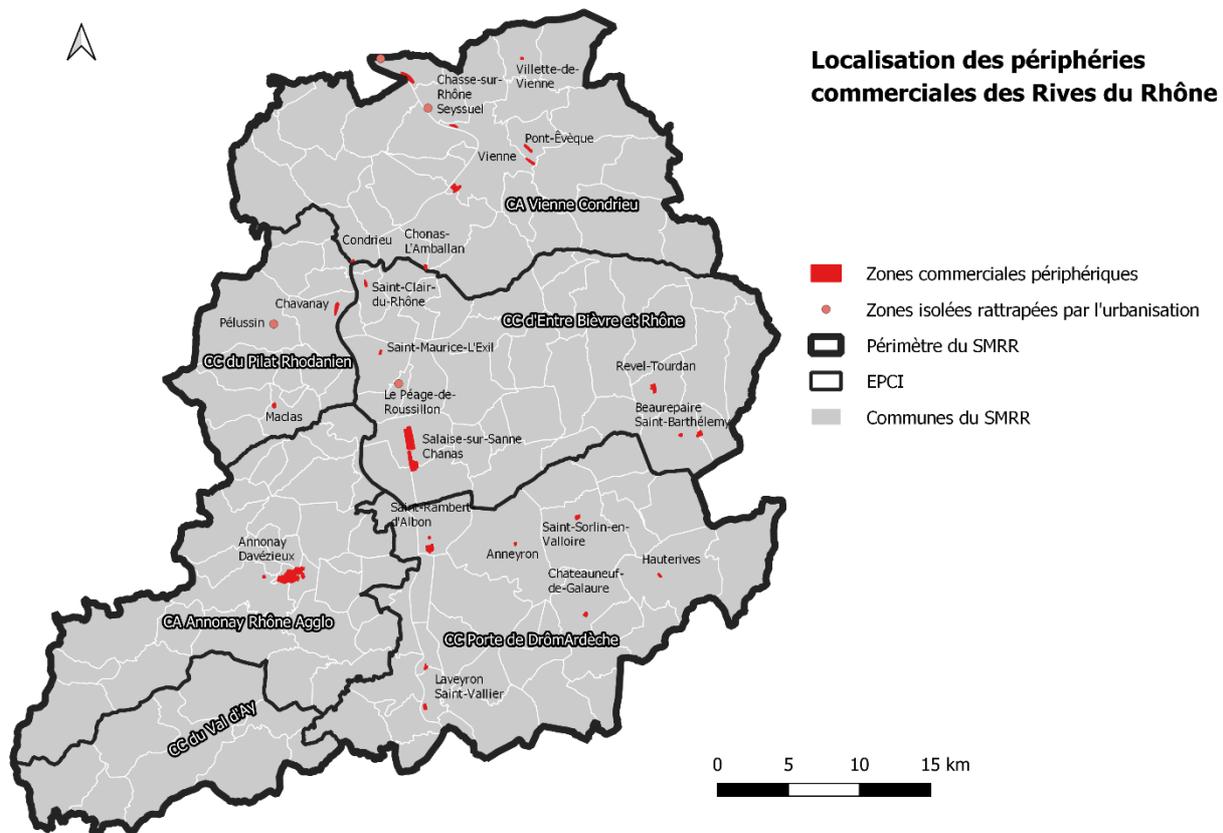
« La desserte en commun est une question-clé (...) mais ce n'est pas une réponse à la suppression de la voiture individuelle »

Cela sera valable surtout pour les zones commerciales (péri)urbaines, et non pas les zones commerciales en périphérie rurale, car la nécessité d'avoir une voiture pour ramener des achats occasionnels lourds ou des courses conséquentes reste une caractéristique invariable.

En ce qui concerne les centres-villes, il est nécessaire de les reprioriser et il s'agit de la dynamique actuelle, mais il ne suffira pas « de faire revenir les commerces de périphérie dans les centres-bourgs pour sauver le dynamisme ». Il est alors préconisé de réduire les zones commerciales périphériques, et que l'offre accessible dans l'un soit « mise en complémentarité » à l'offre accessible dans l'autre.

**3/La réalisation d'une trentaine de monographie des zones commerciales périphériques du DAAC issu du SCOT des Rives du Rhône**

Emma et Léo présentent la carte de toutes les zones commerciales étudiées et des exemples d'analyses produites sur les zones de Salaise sur Sanne Nord (Champ Rolland et Jonchain) et sur Vienne (Malissol).



Pour chacune des zones commerciales périphériques étudiées, une même grille d'analyse multithématique a été utilisée :

	Documents d'urbanisme s'appliquant à la zone		Biodiversité (inscription dans les corridors écologiques du territoire, présence et qualité des trames)
	Usages des sols (artificialisation, densité, stationnement)		Gestion de l'eau (présence d'eaux de surface, surfaces désimperméabilisées, gestion des eaux pluviales)
	Domanialité (voirie, propriétaires fonciers et occupants)		Fonctionnement et mutualisation (mise en commun d'espaces ou infrastructures, gestion des limites parcellaires...)
	Qualité architecturale et paysagère (esthétique, ouverture sur son environnement, qualité des espaces verts...)		Mixité fonctionnelle (résidentiel, loisir, bureau, industrie)
	Mobilité et accessibilité (desserte et parcours interne, cheminements des modes actifs, TC, covoiturage...)		Environnement du quartier et de la commune d'implantation
	Energie (production d'énergie, surface soumis aux nouvelles réglementations)		Autres (respect des prescriptions du DAAC, label, particularités, déchets...)

4/ L suiv...

- Accessibilité piétonne et cyclable → connexions et sécurisation de cheminements
- Risque d'extension à contrôler / encadrer (DAAC strict et porté politiquement)
- Priorisation de requalification de sous-zones
- Créer de nouveaux espaces verts qualitatifs et mettre en place de mode de gestion respectueux de la biodiversité
- Vieillessement de certaines parcelles commerciales

- La présence d'une foncière presque unique ou de multiples petites foncières (opportunité ou frein)
- Isolement de zones avec leur environnement causé par les infrastructures de transport (A7, rail)

## 5/ Synthèses des pistes d'action, outils d'aide à la décision pour les élus et EPCI.

Plusieurs synthèses thématiques ont été produites dans le cadre de l'étude :

- Installation de toitures végétalisées ou de panneaux PV
- Raccordement au réseau électrique
- Rentabilisation des bâtiments commerciaux
- Recommandations techniques favorables à la biodiversité
- Optimisation des surfaces de stationnement

Enfin, une série de recommandations (outils d'aide à la décision) a été proposée en conclusion de l'étude :

1. Être ambitieux sur les réglementations et les OAP dans les PLU et futurs PLU-i : « le premier [outil], c'est le PLU. Il est réglementaire, le porteur de projet c'est à peu près le seul truc qu'il va accepter de regarder ».
2. Se rapprocher du « véhicule de portage foncier » créé par Frey avec la Banque des Territoires et la Caisse des Dépôts par exemple ; ou se rapprocher d'EPORA.
3. Echanger avec les services de l'Etat et les (in)former sur les zones commerciales périphériques du territoire et leurs spécificités, (et solliciter davantage la Région ou le Département pour le foncier qui les concerne notamment)
4. Si cela est nécessaire, faire des « opérations tiroirs » : créer un nouveau site commercial en extension, aux normes actuelles même si « ça fait mal au cœur », transférer les enseignes sur le nouveau site et requalifier, renaturer, détruire l'ancien. Ce n'est pas une méthodologie idéale car cela consomme des terrains, mais il s'agit de la seule qui a marché jusqu'à aujourd'hui. À prendre avec des pincettes.
5. S'appuyer sur les ressources et la méthodologie du Cerema, des différents observatoires (commerce, ENR)
6. Aller vers plus de ZAC de renouvellement dans certains cas, même si c'est un outil lourd car « on manque encore d'outils efficaces pour intervenir sur des périmètres relativement larges »
7. « Apprendre à intervenir en amont », « devenir incontournables pour les porteurs de projets », « monter en compétences dans les services des collectivités locales, et aussi une bonne articulation entre les services de l'urbanisme et les services commerce »
8. Règlements locaux de publicité, voire cahiers de prescriptions architecturales plus tard
9. Urbanisme négocié : AMI, AP, PUP, PPA ; mais cela doit venir en complément des points précédents et pas seul.

Les élus prennent connaissance de ces travaux et remercie Emma et Léo pour la qualité du travail produit au cours des 6 derniers mois. Il est proposé de transmettre et présenter prochainement des études auprès des EPCI du territoire. Par ailleurs, l'Etat a annoncé le 11 septembre (à posteriori du Bureau Syndical) un plan national pour la requalification/densification des zones commerciales de périphérie.

Le Président Philippe Delaplacette remercie les participants du Bureau syndical et conclue la séance à 11h en invitant les participants à une collation pour fêter les 10 ans de collaboration réussie de Cédric Lansou au sein des équipes du SMRR.